



Mai - juin 2006

PROJET ACCOMPAGNEMENT

Québec-Guatemala

Revue d'actualité

Editorial

LA COMMISSION ESPAGNOLE : L'IMPUNITÉ ET LA HONTE DU GUATEMALA MIS À NU

par Karen Hamilton et Etienne Roy-Grégoire

Accompagnés d'une trentaine de journalistes, le juge d'instruction espagnol Santiago Pedraz et le procureur Jesús Alonzo sont arrivés au Guatemala ce 24 juin. La raison de leur visite : réaliser certaines démarches d'enquête relatives, entre autres, au génocide commis dans ce pays. Cette visite suscite énormément d'espoir dans un pays où l'impunité semble invincible, constituant une nouvelle épreuve pour le Guatemala, qui a été récemment nommé au Conseil des droits de l'homme créé par l'Organisation des Nations Unies.

La plainte présentée en 1999 par Rigoberta Menchú en Espagne contre les généraux Efraín Ríos Montt, Humberto Mejía Vítores, Romeo Lucas García, Benedicto Lucas García, le colonel Germán Chupina Barahona et les civils Pedro García Arredondo (ex chef du Commando 6 de la Police nationale) et Donaldo Álvarez Ruiz, (ex ministre de l'Intérieur) commence à porter fruit. Après deux décisions contraires de l'Audience nationale et du Tribunal suprême espagnols, la Cour constitutionnelle de ce pays a établi, le 5 octobre 2005, que la justice espagnole adoptait un principe de juridiction universelle absolue. En vertu de celui-ci, donc, les tribunaux espagnols sont compétents pour juger les crimes contre l'humanité commis en n'importe quel lieu, que des citoyens espagnols soient impliqués ou non.

Deux mandats d'arrêts internationaux ont déjà été émis, l'un d'eux contre Roméo Lucas García, décédé le 28 mai dernier, l'autre contre Donaldo Álvarez Ruiz, en fuite. Pedraz et Alonzo doivent maintenant, avec l'assistance de la justice guatémaltèque, interroger les suspects résidant au Guatemala. Le but principal de cette démarche

Dans cette revue

Éditorial : La Commission espagnole : l'impunité et la honte du Guatemala mis à nu	P. 1
Entrevue avec Carlos Paredes	P. 2
Chronique d'une accompagnatrice : Anaïs Lagacé	P. 4
Nouvelles du sud	P. 6
Nouvelles du nord	P. 8
Ont participé à cette revue	P. 9

est de garantir le droit des suspects à donner leur version des faits.



Marche contre la disparition forcée. 21 juin 2006. Ville de Guatemala. Photo : ACOGUATE

L'arrivée de la commission de la justice espagnole est une bombe dans le système judiciaire guatémaltèque. Les six suspects présents au Guatemala ont été cités à comparaître; un événement sans précédent considérant que jusqu'au 16 juin dernier, la célérité de l'organisme judiciaire était inédite. Trois recours présentés par Ríos Montt, Mejía Vítores et Chupina Barahona ont été rejetés par le juge d'instruction, la Cour d'appel et la Cour suprême en un temps record. Pourtant, dans le cas du

massacre de Las Dos Erres duquel Ríos Montt est aussi accusé, la quarantaine de recours dilatoires présentés par la défense ont été résolus deux fois plus lentement par les tribunaux que dans la moyenne des cas.

Cependant on aurait tort d'être trop optimiste : le 16 juin, on a appris que le chef du ministère publique, Juan Luis Florido, a promu à un autre poste Hans Noriega, le procureur guatémaltèque chargé d'enquêter sur les crimes commis durant le conflit armé et d'assister la commission dans ses démarches. À quelques jours de l'arrivée de la commission, la procureure nommée à sa place, Nancy Paíz, est difficilement en mesure de répondre aux multiples recours de la défense devant les tribunaux guatémaltèques (14 en date du 25 juin).

Rappelons que Luis Florido avait été élu comme député en 2003 pour le parti au pouvoir, GANA, puis nommé à la tête du ministère publique par le président Berger presque immédiatement. Sa gestion lui a valu de nombreuses critiques, notamment lorsque la procureure chargée de l'enquête sur les événements des 24 et 25 juillet 2003 avait demandé au juge d'instruction de suspendre l'enquête sur la responsabilité de Ríos Montt, en janvier 2006. Cette décision a renforcé l'opinion de plusieurs Guatémaltèques selon laquelle le gouvernement d'Oscar Berger négocie avec Ríos Montt l'impunité de ce dernier contre des votes au congrès.

Depuis 2004, le gouvernement guatémaltèque a réussi à améliorer grandement son image sur la scène internationale en acceptant la responsabilité de l'État pour plusieurs crimes commis durant le conflit armé. Cependant, personne ne purge de peine pour ces crimes et aucun effort manifeste n'a été réalisé pour y remédier. À la grande honte de l'État guatémaltèque, il est maintenant possible que la commission soit incapable de réaliser son travail à cause des recours dilatoires présentés par la défense. Dans ce cas, il ne restera plus qu'à émettre un mandat d'arrêt international contre les suspects et à attendre que le Guatemala l'applique, laissant à nu la volonté politique du gouvernement de lutter contre l'impunité.

Après que cet article a été écrit, conformément aux appréhensions des éditorialistes, les mesures dilatoires entreprises par la défense ont paralysé le travail de la Commission rogatoire d'Espagne, ce qui a eu pour effet de devancer son retour en Espagne. Le 7 juillet 2006, le juge Santiago Pedraz a émis des mandats d'arrêt internationaux contre les six accusés se trouvant au Guatemala. De surcroît, l'argent se trouvant dans leurs comptes en banque internationaux a été gelé.

Pour obtenir plus d'information sur la visite de la Commission espagnole et les cas de génocide, consulter www.paqg.com ou le «blogue» de ACOGUATE : <http://acoguate.livejournal.com>

Entrevue

Carlos Paredes, psychologue communautaire, est venu à Montréal entre le 22 mai et le 2 juin pour présenter une série de conférences sur son travail avec l'organisme ECAP (Équipe d'études communautaires et d'action psychosociale) dans la région l'Alta Verapaz, les conséquences du conflit armé sur les survivants et la réalité actuelle des communautés. Carlos Paredes est un témoin privilégié de la lutte pour la dignité que pratique quotidiennement les peuples autochtones au Guatemala. Nous avons donc profité de sa présence à Montréal pour qu'il puisse partager avec vous son expérience.

par Joëlle Dumouchel

J'aimerais que vous nous parliez d'abord du travail d'ECAP ?

ECAP travaille auprès des victimes de violence politique depuis 10 ans. Plus spécifiquement, nous faisons des activités de groupe avec les victimes de torture, les femmes qui ont subi des violences sexuelles et des survivants qui ont perdu une grande partie de leur famille dans les massacres.

Quel type d'intervention pratiquez-vous auprès de ces gens ?

ECAP ne fait pas un travail psychothérapeutique comme on a l'habitude de le voir en psychologie, ce n'est pas un travail clinique mais un travail communautaire. Par

conséquent, nous nous inspirons grandement de la culture locale pour réaliser notre travail. La communauté est au centre de toutes nos activités, nous travaillons à partir d'elle, avec elle et pour elle. En fait, quand je parle de la communauté je me réfère à un groupe de personnes qui partage une caractéristique commune qui est dans ce cas la violence politique.

Quelles sont les effets les plus courants chez les victimes de violence politique ?

Un des effets les plus courant est la peur, une peur qui provient de la violence extrême subite pendant la guerre et qui est susceptible de se manifester sous différentes formes. Par exemple, elle peut se manifester par une perte d'intérêt envers la vie commune. Un autre effet extrêmement important est ce que nous appelons le «désespoir appris» ou l'incapacité de croire en ses aptitudes personnelles et communes à reconstruire la communauté.

De plus, il existe des effets plus spécifiques chez les survivants de la torture qui se manifestent dépendamment de la manière dont le corps a reçu l'agression. L'effet le plus courant est la douleur physique qui se révèle à n'avoir aucune origine lorsque nous procédons à une évaluation médicale. Nous disons que c'est une manifestation psychosomatique parce qu'elle s'exprime au travers le corps malgré son origine psychologique. On peut également parler d'un certain type de dépression, spécialement chez les veuves car elles sont bien souvent maintenues dans des situations d'isolement.

Depuis que vous travaillez auprès des peuples autochtones, avez-vous remarqué une amélioration de la santé mentale des victimes ?

Quand nous nous référons à la santé mentale, nous ne parlons pas seulement de se sentir bien émotionnellement en tant qu'individu mais également en tant que groupe. Avoir une organisation solide et pouvoir négocier son développement commun sont des éléments essentiels. Par conséquent, le travail sur la santé mentale a beaucoup à voir avec la vie communautaire. Une des avancées importantes dans ce sens est l'acquisition d'un espace communautaire qui permet au peuple autochtone d'échanger sur ce qui s'est passé sans ressentir de craintes.

Ce que nous faisons est de solidifier toute l'organisation communautaire afin que les gens puissent se battre pour

leur propre développement dans les espaces que les lois de décentralisation leur donnent, soit les Conseils communautaires de développement et les Conseils municipaux de développement. Il ne faut pas oublier qu'au Guatemala les victimes et les agresseurs continuent de vivre côte à côte et ils se trouvent en relation les uns avec les autres dans les conseils. Toutefois, les décisions concernant le développement interne de la communauté sont prises au sein de ces conseils. Il est alors important d'évacuer le sentiment de peur afin que les négociations entre les victimes et les agresseurs soient plus équitables. Ainsi, quand nous parlons de santé mentale dans ces espaces, nous nous référons à la relation entre les victimes et les agresseurs qui ne doit pas être biaisée par la sensation de peur.

En ce qui concerne la situation des droits humains, considérez-vous qu'il a eu des progrès depuis les Accords de paix de 1996 ?

Malgré le fait qu'il y a toujours des persécutions, de l'intimidation et des assassinats perpétrés contre les défenseurs des droits humains, des droits autochtones et des organisations qui se portent à la défense de la terre au Guatemala, nous pouvons considérer qu'il y a eu quelques progrès. Un de ceux-ci est le Programme national d'indemnisation qui se veut une réparation venant de l'État pour son non-respect des droits pendant la guerre. En fait, ce n'est pas que le gouvernement possède une réelle volonté de le faire, c'est que les organisations de survivants exercent une telle pression que l'État accepte ce type de programme. Le fait, que les gens parviennent aujourd'hui à se réunir, à s'organiser et à formuler des propositions pour que l'État assume une partie de la responsabilité et des dommages qui ont eu court pendant la guerre, représente un progrès important.

Avec les Accords de paix, il y a eu des changements dans la structure institutionnelle qui permet au pays d'aller plus loin en matière de développement. Les Accords de paix prévoient une décentralisation de l'État qui donne aux peuples autochtones la possibilité de pouvoir définir le développement collectif à l'intérieur de leurs communautés.

Au niveau de la justice, bien qu'il existe aujourd'hui la possibilité et la volonté de la part des survivants d'initier des processus de justice, les progrès sont très relatifs. Le processus de justice au Guatemala est difficile et très lent. Les gens doivent recourir au processus interaméricain en

matière de droits de la personne. Avec la Cour de justice interaméricaine, les associations de victimes ont gagné quelques cas qui ont conduit à la condamnation de l'État pour ne pas avoir garanti le droit à la vie et les droits fondamentaux. Il règne toutefois aujourd'hui au Guatemala un climat d'espoir, malgré ces progrès timides en matière de droits de la personne.

Pouvez-vous nous donner vos commentaires sur la venue de la Commission rogatoire d'Espagne ?

Avec la visite de la commission, il existe maintenant la possibilité que justice soit faite au Guatemala envers les responsables matériels et intellectuels des violations de droits de la personne commis durant le temps de la guerre. Ce qui est encore plus important, c'est que la commission vient pour reconnaître la situation de génocide. La Commission de clarification historique avait déjà documenté le cas de génocide contre la population maya, mais l'État guatémaltèque n'en a pas accepté les conclusions. Si la commission réussit à prouver, au cours de cette visite, qu'au Guatemala il y a eu effectivement génocide, il sera par la suite possible de poursuivre les responsables.

Cette commission génère beaucoup d'espoir au sein des organisations de droits de la personne. Cela fait aujourd'hui quatre jours qu'est mort un des principaux accusés, le général Romeo Lucas García. Vu la gravité des crimes commis par lui, c'est une question d'éthique que de continuer avec la poursuite afin de parvenir à une condamnation historique. En effet c'était à l'époque de Lucas García, vers 1978, que les massacres ont commencé au Guatemala.

Récemment, les tribunaux guatémaltèques ont rendu une résolution qui contraint le général Rios Montt à témoigner devant la commission. Ce dernier avait tenté de faire appel aux tribunaux afin de ne pas paraître devant cette commission. Avec cette décision rendue, nous pouvons nous permettre d'espérer qu'il sera un jour possible de juger le crime de génocide au Guatemala.

Pour vous, quelle est l'importance de l'accompagnement international au Guatemala?

Les survivants des massacres font en ce moment beaucoup d'efforts pour que justice soit faite. Ils s'organisent et font de la pression pour que l'État assume sa responsa-

bilité et qu'il répare les dommages. Pour preuve de leurs efforts, il existe aujourd'hui le programme d'indemnisation. Il y a eu également une mise en application partielle de certains points que prévoient les Accords de paix. L'accompagnement aide beaucoup dans ce processus. Plus spécifiquement, en matière d'observation du respect des droits humains et en matière de pression internationale qui oblige le gouvernement à faire plus d'efforts pour garantir les droits humains. L'accompagnement nous montre aussi que les autres pays sont préoccupés par le respect des droits de la personne au Guatemala et contribue à redonner confiance à ceux qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits. En venant ici, les survivants de Panzós m'ont chargé d'apporter ce message parmi vous.

Chroniques d'une accompagnatrice

par Anaïs Lagacé

Le 29 mai 1978, une centaine d'hommes, de femmes et d'enfants se dirigèrent vers la place centrale de Panzós pour revendiquer une répartition plus juste des terres cultivables et pour manifester leur mécontentement face aux actes arbitraires des propriétaires terriens ainsi que des autorités locales et militaires. Les paysans exigèrent de discuter avec le maire de leurs préoccupations. Cependant, la rencontre tourna mal et les militaires commencèrent à tirer sur la foule, laissant la place publique couverte de sang. Ce triste jour de mai, 53 personnes perdirent la vie durant cette manifestation se voulant pacifique. De 1978 à 1982, environ 310 victimes seront exécutées ou portées disparues dans la région de Panzós à la suite de la répression militaire.

Le 29 mai 2006, trois générations plus tard, nous nous retrouvons en plein milieu de Panzós pour la commémoration du massacre. Du même coup, le Programme d'indemnisation national (PNR) décide de profiter de l'occasion pour donner la compensation monétaire aux familles et survivants de Panzós. La nuit avant la commémoration, nous avons assisté à une vigile des morts organisée par la communauté. Les membres du PNR se sont présentés à la moitié de la cérémonie et déjà paraissaient pressés de retourner à leurs affaires. De notre côté, j'ai trouvé intéres-

sant qu'il y ait un rituel maya pour donner sens à un tel événement. Les gens ont parfois tendance, dans notre société contemporaine, à oublier l'importance ou à minimiser l'impact symbolique du rituel commun. Malheureusement, jusqu'à ce jour, le gouvernement guatémaltèque, quant à lui, ne s'est pas gêné pour utiliser la religion et les croyances populaires à des fins peu honorables.



Commémoration du massacre de Panzós, 29 mai 2006. Panzós Alta Verapaz. Photo : ACOGUATE

Si nous prenons les recommandations du REMHI (Récupération de la mémoire historique) ou de la CEH (Commission de clarification historique au Guatemala) au sujet de l'attention que doit porter l'État aux victimes du conflit armé, il apparaît très clairement que le dédommagement monétaire n'est qu'une fraction du processus de réparation nationale. En effet, dans ce cas, l'État devrait reconnaître publiquement sa responsabilité, punir les coupables ainsi que faciliter et payer les coûts pour une aide psychologique de base. De plus, l'État devrait assumer les coûts des démarches juridiques et promouvoir l'installation d'un monument historique rendant hommage aux victimes et aux survivants du massacre.

Pour ce qui est de Panzós, aucun monument n'a été érigé, aucune excuse publique n'a eu lieu et le service d'aide aux victimes est inexistant. La communauté a dû se battre de nombreuses années pour recevoir une indemnisation monétaire sans compter les frais juridiques qu'elle a dû assumer. Et même après ceci, les coupables se baladent tranquillement en liberté, sans avoir peur de se faire juger, car jusqu'à ce jour, nous pouvons compter en années le temps que peut prendre le processus juridique jusqu'à la sentence finale. Et après le verdict... tout dépend de la volonté de l'État d'attraper les responsables et de les jeter en prison... d'autant plus que la plupart des coupables

sont d'anciens militaires ou policiers engagés par l'État.

Ainsi, 28 ans plus tard, sous un soleil de plomb, nous sommes assises dans ce qui m'a l'air de la salle communale extérieure de la municipalité de Panzós avec quelques centaines de personnes, environ tous de culture maya. Dans la foule, des pancartes flottaient en l'air revendiquant le droit à l'indemnisation des communautés de Cahabón, Yalijux et Zepurzar. La cérémonie commença à dix heures avec un mot de bienvenue en langue q'eqchie de María Maquín, survivante du massacre de Panzós et petite-fille de Mamá Maquín, une des victimes du massacre. Par la suite, il y eut l'invocation des morts par les anciens et deux minutes de silence en mémoire des défunts. Jusqu'à ce point tout allait bien, ensuite est venu le tour de parole du maire qui s'excusa trente secondes d'avoir envahi la ville d'adolescents et de leurs entraîneurs pour une activité de promotion sportive, mais il renchérit que sa présence suffisait et qu'il était humain après tout !



Préparation du souper collectif à Panzós, 29 mai 2006. Panzós, Alta Verapaz. Photo : ACOGUATE

La Rosalina Tuyuc continua avec un discours juste qui invitait la communauté à poursuivre la démarche de traîner les responsables en justice et que l'indemnisation n'est qu'un pas vers l'avant. La commémoration s'est poursuivie dans une ambiance solennelle et respectueuse, les gens reçurent leur chèque et un bout de tissu traditionnel maya... L'événement s'est terminé vers une heure et déjà tous les membres du gouvernement étaient partis. En sortant de Panzós, ma pensée s'est dirigée vers le monument fait par la société civile en l'honneur des victimes où le nom d'un des responsables du massacre était inscrit, au marqueur noir, au-dessus du militaire de la peinture. Je me suis dit que la justice apparaissait de manière inusitée parfois et que, malgré la répression, la vérité trouve tou-

jours le moyen de sortir...

Nouvelles du sud

Les articles contenus dans cette section sont tirés des nouvelles d'information du Centre d'études du Guatemala (CEG) du mois de mai et juin et de La Semaine au Guatemala du 1er mai au 18 juin.

Le président Oscar Berger convoque un dialogue pour atteindre un accord national

Oscar Berger a convié tous les secteurs organisés du pays à un "grand dialogue national" que s'est ouvert le 18 mai, afin d'arriver à un accord national sur la gestion et la mise en oeuvre des dépenses sociales ainsi que la réduction de la pauvreté en 2006-2007. Le dialogue avait comme objectif d'atteindre un consensus sur des actions concrètes qui contribueraient à promouvoir la gouvernabilité du pays. Le gouvernement a proposé différents thèmes divisés en quatre tables de travail : multiculturalisme, éducation et santé, transparence et développement rural. Des membres du corps diplomatique et de quelques organisations sociales ont participé à l'événement. Plusieurs organismes de représentation politique et sociale qui n'ont pas participé au dialogue ont demandé au pouvoir exécutif de respecter les consensus atteints. Ils se sont également opposés à l'initiation d'un nouveau processus de discussion qui partirait de zéro et dans lequel la question des conflits agraires ne serait pas incluse.

Des travailleurs du secteur minier exigent des améliorations de leurs conditions de travail

Le 12 mai dernier, des travailleurs de la compagnie Glamis Gold Limited ont bloqué la route d'accès à une mine pour revendiquer une augmentation salariale. Les ouvriers et leurs représentants sont arrivés à un accord le 26 mai. Dans les points négociés est incluse une augmentation salariale de 540 quetzales qui monte le salaire mensuel des travailleurs à 2 220 quetzals. De plus, la reclassification des postes de ceux qui travaillent dans les tunnels et dans le domaine de l'environnement, l'élaboration d'un règlement de travail, la réparation des routes adjacentes à la mine Marlin et la réduction de la semaine de travail de 72 à 44 heures constituent d'autres terrains d'entente. Les

profits nets de l'entreprise sont de 16,9 millions de dollars. Néanmoins, le gouvernement et les municipalités de Sipacapa et San Miguel Ixtahuacan, où est située la mine, reçoivent à peine 1% des profits par le biais de redevances. De plus, l'entreprise est exonérée d'impôt en accord avec la loi de Promotion et développement des activités d'exportation.

CONIC dénonce une entrée par effraction à son siège social situé dans la capitale

Entre le 6 et le 7 mai, des inconnus sont entrés par effraction dans les installations de la Coordination nationale autochtone et paysanne (Coordinadora Nacional Indígena y Campesina – CONIC), où ils ont dérobé de l'argent comptant et des chèques, ainsi que des documents contenant de l'information importante sur les activités que réalise l'organisme dans le pays.

Rapport de la Haute Commissaire des Nations Unies

À la suite d'une visite de trois jours au Guatemala ayant eu lieu vers la fin mai, Louise Arbour, Haute Commissaire aux droits de la personne des Nations Unies, a souligné en conférence de presse les progrès et les reculs en matière de garanties constitutionnelles des Guatémaltèques. Comme aspects positifs, elle a souligné les initiatives de lutte contre la discrimination, l'établissement du Programme national d'indemnisation et les programmes visant à améliorer l'accès des populations autochtones au système de justice. En ce qui a trait aux droits de la personne, Mme Arbour a mentionné l'adoption d'une loi cadre pour les Accords de paix, ainsi que la reconnaissance publique par le président des atrocités commises par l'État durant la guerre et de l'existence de la discrimination raciale. Faisant référence aux aspects négatifs, elle a assuré que l'insécurité et l'inégalité prévalent et «une histoire d'opportunités manquées a créé un désenchantement au sein d'une population avide de changement. Quand l'impunité est la règle en ce qui a trait aux violations du passé, il ne faut pas s'étonner qu'elle règne pour les crimes du présent ». Durant sa visite, la Haute Commissaire s'est réunie avec des membres du gouvernement, des activistes luttant pour les droits de la personne ainsi que des habitants et a effectué des visites dans quelques municipalités.

La BBC présente un documentaire sur le féminicide au Guatemala

On peut voir le documentaire, intitulé *Killers Paradise*, sur le site web de la BBC au www.bbc.co.uk. Il a été diffusé le 3 mai 2006.

Des paysans de la Finca Linda font du piquetage

Du 29 mai au 15 juin, environ 125 paysans du Comité de développement rural (CODECA) et du Mouvement paysan en résistance pro-justice Finca Nueva Linda, Retalhuleu ont pris possession de la place faisant face au Palais national pendant plusieurs jours. Cette action fut entreprise dans le but de demander au procureur général Juan Luis Florido et au président Oscar Berger que le processus judiciaire qui doit faire la lumière sur l'enlèvement de l'administrateur/dirigeant Hector Reyes soit accéléré, considérant que depuis sa disparition qui remonte à 2003 aucun progrès n'a été observé. Au cours de ces 17 jours d'occupation, ils n'ont pas été reçus par Berger ni par le procureur général. Laissant tombé leurs actions, ils ont toutefois donné un délai de trois mois au président Berger pour que les responsables soient capturés et jugés et que le dirigeant soit retrouvé, affirma le représentant de CODECA, Basilio Sanchez. Si la pétition du groupe n'est pas prise en compte d'ici septembre ou octobre, une nouvelle action sera effectuée qui pourrait être accompagnée d'autres mesures plus drastiques, ajouta Sanchez.

Pour obtenir plus d'information sur ce thème, vous pouvez consulter la revue de l'actualité janvier-février 2006.

Agressions contre des organisations féministes

Entre le 28 et le 29 mai, des inconnus sont entrés par infraction dans le local du Secteur des femmes, prenant téléphones cellulaires et télécopieur. Ils ont aussi fouillé les archives et laissé des traces de sang près des fenêtres et partout à l'étage où le bureau est situé. Par le passé, le Secteur des femmes a dénoncé le non-respect des Accords de paix. Entre autres, il fait également partie des organisations qui intentent un recours d'anti-constitutionnalité contre l'Accord de libre-échange avec la République Dominicaine, l'Amérique centrale et les Etats-Unis (DR-CAFTA). Selon Sandra Moran, dirigeante du Secteur, cet incident ressemble fortement à ce qui s'est passé il y a deux ans lors de la venue d'une représentante des organisations de femmes de Ciudad Juarez qui venait rencontrer le groupe pour effectuer une dénonciation publique sur le

fémicide.

De la même manière, des inconnus sont entrés par infraction dans le bureau de l'Union nationale des femmes guatémaltèques (UNAMG) de Chimaltemango le 6 juin. Ils ont volé l'équipement informatique qui contenait des informations importantes détenues par l'UNAMG et fouiller les archives.

Pour plus d'informations sur ce thème, vous pouvez vous référer à la revue de l'actualité de novembre-décembre 2005.

Le Guatemala et le Mexique ont inauguré les travaux pour la mise en place d'une connexion de lignes électriques commune faisant partie du PPP

Dans le cadre du Plan Puebla Panamá, les présidents du Guatemala et du Mexique ont inauguré, à la station Tapachula Potencia au Chiapas, le début de la construction d'une ligne électrique qui fera la connexion entre les deux pays. Cette ligne de transmission fera 103 km de longueur. Le Guatemala s'est engagé à construire 71 km et le Mexique 32 km. Les coûts des travaux atteindront 55 millions de dollars, desquels 43.3 M seront assumés par le Guatemala à l'aide d'un prêt octroyé par la Banque interaméricaine de développement (BID) et 5.8 M proviendront de l'Institut national d'électrification (INDE). Le Mexique investira 12.5 M de dollars. De plus, les délégués des deux pays ont entamé les discussions sur la construction d'une route qui reliera le Peten au Mexique et le dragage sur la rivière Suchiate. La construction des 28 km de la route El Ceibo-Lagunitas commencera en octobre.

Semaine de la résistance contre l'industrie minière au Guatemala

Le 14 juin, dans le cadre de la semaine de résistance, des organisations environnementales et les représentants des communautés affectées par l'industrie minière ont marché pour exprimer leur rejet de l'exploration et de l'exploitation minière. La manifestation s'est terminée en face de l'ambassade canadienne. Kenneth Cook, ambassadeur du Canada au Guatemala, a rencontré les représentants de Madre Selva, ils ont échangé leurs opinions respectives sur le sujet. Le 18 juin, à Sipakapa, San Marcos, des activités ont été organisées pour célébrer le premier anniversaire de la consultation populaire qui a conduit au rejet

des activités minières au sein de la municipalité.

OACNUDH sonne l'alarme sur l'augmentation des menaces contre les défenseurs de droits humains

Le Bureau de haut commissariat des Nations-Unies pour les droits de la personne (OACNUDH) a reçu plusieurs dénonciations d'attaques et de harcèlements commis contre des organisations de défense des droits fondamentaux. L'OACNUDH a exprimé sa profonde préoccupation devant le sentiment de peur ressentie par ces organisations qui se donne dans un climat de violence généralisée. Un communiqué de presse institutionnel indique que, malgré le fait que les enquêtes pourraient leur attribuer divers causes, les indices entourant ces actes d'hostilité suggèrent que les défenseurs de droits de la personne sont victimes d'une forme systématique d'intimidation. Ce communiqué appelle donc à la mise en place de mesures urgentes pour mettre fin à ces actes de violence. Le bureau de l'Ombudsman des droits de la personne a aussi exprimé sa préoccupation.

Nouvelles du nord

¿QUE PASA EN EL PA?

Exposition *Panzós, 25 ans plus tard...*

Ce projet a été monté afin de commémorer le massacre collectif survenu à Panzós en 1978. Divisé en deux volets, soit une exposition de peintures et une série de conférences, il visait à sensibiliser le public québécois sur l'enjeu du développement minier canadien et l'impunité au Guatemala.

Grâce à l'implication de tous ses collaborateurs, l'exposition ainsi que la conférence a pu se promener partout au Québec. Terminant sa tournée dans la ville de Québec, l'exposition de photos et de peintures a été présentée huit fois, incluant sur son parcours Montréal, L'Assomption, Alma et Chicoutimi. M. Paredes, quant à lui, a donné la conférence *Entre douleur et espoir : Lutter pour la dignité au Guatemala* à Montréal, Drummondville, Chicoutimi, Gaspé, Joliette et Sherbrooke.

Le Projet accompagnement Québec-Guatemala tient à remercier tous ceux qui ont collaboré de près ou de loin au

Projet Panzós, 25 ans plus tard... mille fois merci d'avoir cru en notre projet.

Commission rogatoire d'Espagne

Une lettre ouverte exposant les préoccupations de la communauté internationale a été déposée dans le cadre d'une conférence de presse le jour de l'arrivée de la Commission rogatoire d'Espagne, le 24 juin. Elle a ensuite été remise au président Oscar Berger le 30 juin. En tout, 89 organisations internationales (dont le PAQG) et 979 personnes de 29 pays ont signé cette lettre, demandant aux autorités concernées qu'elles remplissent leur mandat en ce qui concerne la surveillance du respect des droits humains et la lutte contre l'impunité.

Le 24 juin 2006, la Commission rogatoire d'Espagne est arrivée au Guatemala dans le but d'enquêter sur les dirigeants des gouvernements militaires guatémaltèques de la période de 1978 à 1986. En plus du génocide commis contre le peuple maya, d'autres délits leur sont imputés, comme ceux de l'incendie de l'ambassade d'Espagne en 1980 et l'assassinat de plusieurs prêtres espagnols. Cependant, à cause des recours d'*amparo* (protection) présentés par la défense, les procédures de la commission ont été suspendues. Il est important de maintenir la vigilance au niveau international.

Pour suivre quotidiennement les déroulements en rapport avec la Commission rogatoire vous pouvez consulter le *blog* de ACOGUATE à l'adresse suivante : <http://acoguate.livejournal.com/917.htm>

Campagne de pression sur les entreprises minières canadiennes :

Le PAQG a entrepris deux actions de pression concernant la problématique minière en lien avec des compagnies canadiennes à l'étranger. Nous vous invitons à faire parvenir vos lettres au ministre des Affaires étrangères du Canada demandant la mise en place d'une législation obligeant les compagnies minières canadiennes à suivre des standards internationaux (en ce qui concerne le respect de l'environnement et les droits humains.) Nous vous demandons également d'envoyer vos lettres à la Cour constitutionnelle du Guatemala, faisant part de votre appui à la consultation qui se prononça en défaveur de la mine d'or à ciel ouvert de Glamis Gold, réalisée à Sipakapa. Vous

trouvez les détails de ces actions sur notre site web : www.paqg.org/actions_urgentes

Accompagnement international

Nous avons actuellement quatre accompagnateurs au Guatemala. Au mois de septembre quatre nouveaux accompagnateurs seront en formation au Guatemala..

Stages au Guatemala

Dans le cadre du Programme de stages internationaux pour jeunes de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), nous sommes à la recherche de deux stagiaires pour travailler au Guatemala auprès d'organisations partenaires du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). Il y a un poste **d'éducateur ou éducatrice en santé communautaire avec CEIBA** (à Chimaltenango, Huehuetenango et la capitale) et un poste de **Chargée de projet en genre et développement avec CALDH**. La date limite pour faire application est le 31 juillet. Le stage est d'une durée de 9 mois (septembre à mai), dont 7 se déroulent au Guatemala. Pour avoir plus de détails sur les stages et faire application, veuillez consulter notre site web : www.paqg.org

Ont participé à cette revue

Rédaction

Karen Hamilton, Étienne Roy-Grégoire, Joëlle Dumouchel, Anaïs Lagacé, Nathalie Brière

Traduction

Catherine Dutil, Nelly Marcoux

Correction

Marie-Lyne Vachon, Yannick Lacoste, Alissa Lauriault, Nathalie Brière, Joëlle Dumouchel

Mise en page

Joëlle Dumouchel



Projet Accompagnement Québec Guatemala.

Don. Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de _____ \$

Cotisation annuelle. Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- membre sympathisant (20\$ ou plus) _____ \$
- membre bénévole (10\$ ou plus) _____ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
 - Comité de la revue d'actualité Soutien à la coordination
 - Comité des actions urgentes Financement
 - Éducation et sensibilisation
- membre institutionnel (30\$ et plus) _____ \$ (pour les associations et les institutions)
- Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice
- Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du _____ au _____

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Tél : (____) _____ Courriel : _____

SVP, retournez ce formulaire et votre chèque au **Projet Accompagnement Québec-Guatemala** : 660 Villeray, bureau 2,115, Montréal, (Québec), H2R 1J1